



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS PROFESSIONNEL
DE CONTRÔLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 1^{ère} CLASSE

ANNÉE 2024

Juin 2024

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie B pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de ce concours.

1.1 Les conditions pour concourir

Les décrets n° 2010-982 du 26 août 2010 et n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 fixent les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur de première classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, consiste en une unique épreuve écrite d'admission de deux heures qui se décompose en deux parties :

- d'une part, un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur les missions et l'organisation de la DGFIP ;
- d'autre part, un questionnaire à réponses courtes (QRC) relatif aux métiers de la DGFIP.

Seuls peuvent être retenus les candidats ayant eu une note au moins égale à 5/20.

1.3 Composition du jury

Olivier CORNEC, Administrateur de l'État, actuellement adjoint du Directeur départemental de la Manche, est nommé en qualité de Président du concours au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 7 mars 2024 nomme quatre membres (deux hommes et deux femmes) du jury, de grades Inspecteur, Inspecteur spécialisé et Inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

1.4 Nombre de postes

Aux termes de l'avis de concours du 2 mars 2024 publié le même jour au Journal officiel, le nombre de places offertes est fixé à **370**.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits / présents

Le nombre de candidats inscrits en 2024 s'élève à 3 886 contre 4 202 en 2023, soit une baisse non négligeable de 7,52 %.

Le nombre de candidats présents est de 3 156 sur les 3 886 convoqués, ce qui représente un taux de participation en légère hausse de 4,46 points par rapport au dernier millésime.

2.2 Les lauréats

Lors de la réunion du jury d'admission du 3 avril 2024, 370 des 3 156 candidats présents ont été déclarés admis, soit un ratio de sélection admis / places offertes de 8,53.

La moyenne du dernier admis s'établit à 10,01/20.

Les hommes et les femmes représentent respectivement 33,51 % et 66,49 % des admis, soit 124 hommes et 246 femmes, contre 37,43 % et 62,57 % en 2023.

L'âge moyen des admis est de 42 ans et demi. Le plus jeune lauréat a 28 ans, le plus âgé 64 ans.

III – Les épreuves écrites d'admission

3.1 Généralités

L'épreuve s'est déroulée le 11 mars 2024.

3.2 Résultats

La moyenne générale du concours est de 7,68/20 contre 10,03 en 2023.

La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 0,00 à 15,36/20.

Les résultats détaillés obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024	2023
Moyenne générale QCM	3,75	5,16
Moyenne générale QRC	3,93	4,87
Moyenne générale	7,68	10,03
Note la plus élevée QCM	7,17	8,83
Note la plus élevée QRC	9,50	9,75
Note la plus faible QCM	0,00	0,97
Note la plus faible QRC	0,00	0,00
Notes ≥ 15	1 0,03 %	31 0,96 %
12 ≤ notes < 15	68 2,16 %	605 18,76 %
Notes ≥ 12	69 2,19 %	636 19,72 %
10 ≤ notes < 12	304 9,63 %	1 019 31,60 %
Notes ≥ 10	373 11,82 %	1 655 51,32 %
Notes < 10	2 783 88,18 %	1 570 48,68 %
Dont notes éliminatoires	279	38
TOTAL des participants	3 156	3 225

La moyenne générale de ce concours est en très forte baisse de 2,35 points. Cette diminution peut être observée dans toutes les strates de notes, ainsi que dans le nombre de notes éliminatoires, qui explose de 634,21 points par rapport à 2023. Ainsi, les notes inférieures à 10/20 s'envolent de 39,50 points, au détriment des notes supérieures ou égales à 10, qui s'effondrent mécaniquement d'autant (- 39,50 points). Dans le détail, les notes comprises entre 10 et 12, et celles supérieures ou égales à 12 dévissent respectivement de 21,97 et 17,53 points. Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 12 et 15 chutent pour leur part de 16,60 points.

3.3 Appréciation des travaux des candidats

Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole + Antilles Guyane ».

S'agissant de la partie QCM, la question ayant obtenu le taux de bonnes réponses le plus élevé est la question 22, avec 93,48 %. Cette question portait sur le biais par lequel les services d'assistance informatiques doivent désormais être saisis dans le cadre du PAR (Parcours d'Assistance Rénové), la réponse attendue étant « tAToo ». Le fait que cette dernière application soit installée et visible sur chacun des postes du parc informatique de la DGFIP semble suffire à expliquer une telle réussite.

La question la moins réussie, quant à elle, est la question 27, qui n'enregistre que 2,00 % de bonnes réponses. Cette question portait sur le BeGes (bilan des émissions de gaz à effet de serre) de la DGFIP pour l'année 2019, question d'actualité dont les candidats dans leur quasi-totalité n'ont semble-t-il pas eu connaissance.

S'agissant de la partie QRC, le bilan, question par question, est le suivant :

– Question n° 1 relative au circuit d'une demande de participation à un stage de formation professionnelle : Cette question apparaît globalement comme la plus réussie. Celle-ci supposait en effet une mobilisation moindre de connaissances, la demande de participation à un stage de formation professionnelle étant un cas de figure auquel les agents C sont censés avoir à faire face régulièrement. De fait, les candidats dans leur majorité se sont surtout rattachés à leur expérience personnelle de demande(s) de vœux pour y répondre. Pour autant, il en ressort que, au-delà du rôle de l'agent lui-même et de celui de son chef de service, la plupart ont une idée très vague et imprécise du circuit. Les confusions avec d'autres applications sans aucun rapport (Aloa, Estève, Selfi, Eden-RH...) se sont également faites très nombreuses. Enfin, un nombre non négligeable de composants, ignorent de toute évidence tout du processus et ne sont pas en mesure de citer SEM@FOR. Ce dernier point ne manque pas d'étonner les membres du jury, en ce que cela suggère que ces candidats n'ont pas suivi de stage dans l'année écoulée et n'ont manifestement pas suivi l'auto-formation à distance à l'outil qui était pourtant obligatoire ;

– Question n° 2 relative au rôle du guichet unique des formalités des entreprises : Bien que d'actualité, cette question nécessitait des candidats un investissement personnel et une ouverture d'esprit sur les services et l'actualité de la DGFIP qui a visiblement fait défaut à la plupart. Rarement bien traitée, elle a ainsi offert un nombre important d'approximations et de confusions (notamment avec le Portail des professionnels ou les centres de contact des professionnels). Si plusieurs copies ont mentionné la démarche de simplification, beaucoup n'ont fait que traiter de généralités sans répondre à la question, abordant entre autres le COM ou les missions du SIE. Certaines réponses, enfin, se sont avérées surprenantes, citant par exemple le surendettement, les partenariats « DGFIP-

URSSAF » ou évoquant des compétences inventées des SIE. Partant, un nombre conséquent de candidats ont fait montre d'une méconnaissance flagrante des missions du SIE, ce qui, dans le cadre de ce concours, s'explique difficilement pour un service phare de la DGFIP ;

– Question n° 3 relative au dispositif des classes Prépa Talents du service public : Cette question a également généré beaucoup de confusions chez les candidats. L'objectif de ce dispositif, le public visé ou les concours préparés apparaissent ainsi largement méconnus, la plupart des composants évoquant l'attractivité plutôt que la diversité (la campagne « Qui mieux que vous ? » revient à de nombreuses reprises). Un nombre important de copies se révèlent hors-sujet, traitant des classes préparatoires aux concours de la Haute Fonction publique ou des Champions du numérique. Enfin, beaucoup de candidats ont préféré s'abstenir de répondre ;

– Question n° 4 relative à la détermination du montant de l'avance dont bénéficie le régisseur : Cette question est celle qui a été la moins réussie et celle qui a engendré le plus de réponses « à blanc » (environ un tiers des candidats ont ainsi choisi de ne pas y répondre). Parmi ceux qui ont pris ce risque, peu ont été en mesure de citer le quart des dépenses annuelles prévues et de préciser clairement le mode de détermination de l'avance. Par ailleurs, beaucoup n'ont pas compris la commande ou, ignorant la réponse, se sont contentés de faire état de leurs connaissances en décrivant le fonctionnement d'une régie et le rôle du régisseur. En définitive, le nombre de bonnes réponses sur cette question s'avère si peu élevé que le jury en vient à supposer que les candidats issus de la sphère Gestion publique eux-mêmes se sont trouvés en difficulté face à celle-ci.

Le niveau de ce concours est plus faible que sur le précédent millésime et, en tout état de cause, bien plus faible que ce qui est attendu. Les connaissances requises ne sont globalement pas maîtrisées, ce qui se manifeste notamment par le nombre important de copies laissant apparaître une ou plusieurs questions non traitées.

Il ressort de l'ensemble qu'une très grande majorité de candidats n'ont de toute évidence que très peu préparé ce concours et s'appuient sur quelques connaissances fragiles. En témoigne le nombre conséquent de réponses creuses qui s'étirent sur plusieurs lignes, voire débordent parfois du cadre réservé, sans contenu ni plus-value réels, en une vaine tentative de masquer un manque flagrant de connaissances. Ce constat ne laisse pas que d'inquiéter les membres du jury, ce d'autant qu'il s'agit d'un concours interne réservé à des candidats faisant état d'une certaine ancienneté à la DGFIP. À cet égard, les futurs candidats sont invités à préparer ce concours avec le plus grand sérieux et à s'intéresser plus avant aux actualités de la DGFIP, et à faire preuve de plus de curiosité pour leur environnement, même lorsque cela ne relève pas de leur sphère de compétence directe.

Cela étant, certains composants ont su se démarquer en apportant les réponses attendues, bien souvent contextualisées dans le cadre du COM et / ou des enjeux qui font l'actualité de la DGFIP. En outre, par leurs réponses claires et structurées, ces candidats ont également su faire montre de qualités rédactionnelles et de synthèse qui ont été valorisées.

S'agissant enfin de la forme, un effort général de présentation a été fourni par les candidats. Les copies sont relativement lisibles et celles qui se détachent du lot font montre d'un réel effort de structuration et de qualités rédactionnelles certaines. Une certaine propension des candidats à rédiger dans un style trop « personnel » (usage du « je » fréquent), voire trop familier, loin du style administratif neutre attendu d'un concours de la Fonction publique, a toutefois été constatée, au grand regret du jury.

De même, nombre de copies ne sont pas réellement rédigées et se présentent sous forme d'énumérations, ce qui ne peut être que préjudiciable. Enfin, des lacunes en syntaxe et en orthographe ont également été relevées dans plusieurs copies, ainsi qu'une présence parfois importante de ratures. Les membres du jury encouragent donc les concourants à prêter plus attention à la forme de leur devoir, laquelle ne saurait être totalement décorrélée du fond.

En conclusion, cette session du concours professionnel de contrôleur 1ère classe se caractérise principalement par une baisse très sensible de la moyenne générale, en retrait de près de 2,4 points par rapport à l'an passé.

Une analyse détaillée des travaux des candidats met en exergue un manque de maîtrise du socle de connaissances attendues à ce concours. Qu'il s'agisse de la partie QCM ou de la partie QRC, les meilleurs candidats sont ceux qui ont élargi leur champ de révision au-delà de leur domaine professionnel, en s'intéressant aux actualités des autres métiers de la DGFIP.

Afin de renforcer leurs chances de réussite, les candidats des prochaines sessions sont donc invités à renforcer leur préparation, notamment par une consultation régulière des informations publiées sur le site intranet Ulysse.

Le Président du jury

Signé

Ollivier CORNEC
Administrateur de l'État